

Première Synthèses

Informations

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN 2007

En 2007, 1,8 million de personnes, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, déclarent avoir une reconnaissance administrative du handicap leur permettant de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé. Si on ajoute à cette population les personnes ayant un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrant des difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes ou vis-à-vis du travail ou ayant eu un accident du travail dans l'année, on aboutit à une population, plus large, de 9,6 millions de personnes.

Quel que soit le contour retenu, la population des personnes handicapées est relativement âgée et peu diplômée. La population des personnes ayant une reconnaissance officielle du handicap est en revanche plus masculine que la population totale, alors que celle définie dans un sens large est plus féminine.

Les difficultés de participation au marché du travail et d'accès à l'emploi concernent surtout les personnes avec une reconnaissance administrative du handicap. Leur taux d'activité est très inférieur à celui de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans (44 % contre 71 % en 2007) et leur taux d'emploi aussi (35 % contre 65 %).

Ces personnes occupent plus souvent des postes peu qualifiés et à temps partiel que l'ensemble de la population. Elles expriment des besoins importants en matière d'aménagement du poste de travail ainsi qu'en soutien et compréhension des collègues et des supérieurs.

Le taux de chômage des personnes atteintes d'un handicap reconnu par l'administration est plus du double de celui de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. Les trois quarts d'entre elles jugent que leurs problèmes de santé rendent plus difficile leur recherche d'emploi.

Analyser la situation professionnelle des personnes handicapées suppose que l'on ait précisé au préalable les contours de cette population. Or, le handicap fait référence à une réalité multiple. La nature, la gravité et l'origine du handicap sont en effet très diverses et varient selon le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et les ressources financières et culturelles des personnes [6]. Au plan international, la dernière décennie a été marquée par l'évolution de la façon de concevoir le handicap. Le handicap n'est désormais plus défini seulement à partir du ou des problème(s) de santé de la personne et des difficultés qu'elle peut rencontrer du fait de ce problème, mais sa délimitation doit aussi tenir compte des circonstances dans lesquelles vit cette personne. Ces circonstances sont formées de ses caractéristiques personnelles et de son environnement immédiat (sexe, âge, origine sociale, mode de vie, éducation, domicile, école ou lieu de travail, contacts, famille, etc.) mais aussi des caractéristiques de la société dans laquelle elle vit (règles sociales formelles ou informelles, culture, moyens de transport et de communication, attitudes discriminatoires, etc.).

D'un point de vue statistique, il n'existe de fait pas d'indicateur unique pour délimiter la population des personnes handicapées, ni même de consensus sur les critères à prendre en compte pour le construire. Il est en revanche admis que le handicap comporte plusieurs dimensions et qu'il convient de distinguer plusieurs définitions [1, 2, 6, 7].

Deux définitions de la population handicapée

Dans l'enquête « Santé, Handicap et Travail », complémentaire à l'enquête Emploi menée par l'INSEE au long de l'année 2007 (encadré 1), deux définitions du handicap peuvent être retenues. La première s'appuie sur le critère de la reconnaissance administrative du

handicap ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) selon la loi du 11 février 2005. Le handicap, qu'il soit de naissance ou qu'il soit consécutif à un accident ou à une maladie invalidante, d'origine professionnelle ou non, peut en effet faire l'objet d'une validation par différents organismes et donner droit à des aides financières ou des cartes prioritaires. En outre, au titre de certaines de ces reconnaissances, les personnes peuvent prétendre bénéficier d'un emploi de travailleur handicapé. Depuis 1987, une obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), modifiée par la loi de 2005, s'applique aux établissements d'au moins 20 salariés des secteurs privés et publics, à hauteur de 6 % de leurs effectifs (encadré 3). En 2007, selon l'enquête « Santé, Handicap et Travail », 1,8 million de personnes, soit 5 % de la population en âge de travailler (15-64 ans), déclarent avoir une reconnaissance officielle de leur handicap ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'OETH.

Cette étude retient aussi une seconde définition du handicap, beaucoup plus large et construite à partir de différents critères, qui recouvre essentiellement l'ensemble des personnes déclarant avoir un problème de santé durable et en éprouver une gêne dans leurs activités (1) (tableau 1). Aux personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap leur ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'OETH, on ajoute les personnes déclarant dans l'enquête avoir au moins un problème de santé depuis plus de 6 mois et connaître des limitations importantes dans l'exercice d'activités

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

Tableau 1
Prévalence des quatre critères utilisés pour définir la population handicapée au sens large

	En millions	En % de la population totale âgée de 15 à 64 ans
Population totale des personnes de 15 à 64 ans	39,4	100
Population handicapée au sens large	9,6	24
Population des personnes déclarant au moins un problème de santé depuis plus de 6 mois et des difficultés importantes de déplacement et/ou dans les activités quotidiennes	6,5	16
Population des personnes déclarant au moins un problème de santé depuis plus de 6 mois et des difficultés importantes vis-à-vis du travail	5,5	14
Population des personnes déclarant un (ou plusieurs) accident(s) du travail au cours des douze derniers mois	1,1	3
Population des personnes ayant une (ou plusieurs) reconnaissance(s) administrative(s) du handicap (et déclarant au moins un problème de santé ou un (ou plusieurs) accident(s) du travail au cours des douze derniers mois)	1,8	5

Note : les populations correspondant aux quatre critères utilisés pour construire la population handicapée au sens large se recouvrent partiellement.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Encadré 1

L'ENQUÊTE « SANTÉ, HANDICAP ET TRAVAIL » DE 2007

Champ

L'enquête « Santé, Handicap et Travail » était adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires, occupant un logement interrogé, en face à face, pour la sixième et dernière fois dans l'enquête Emploi en 2007. Les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées, n'ont pas été interrogées et sont donc exclues de la présente étude. Compte tenu du domaine analysé – le rapport à l'emploi des personnes handicapées –, l'étude se restreint aux personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et porte ainsi sur 29 000 personnes.

Questionnement

Dans l'enquête, sont d'abord identifiés les différents problèmes de santé et les maladies qu'ont connus les personnes au cours des douze derniers mois. Une vingtaine d'affections sont énumérées à l'enquête. Pour celles encore d'actualité à la date de l'enquête, l'ancienneté et le lien avec le travail sont établis.

À ce stade, le questionnaire s'achève pour les personnes n'ayant pas déclaré d'ennui de santé et n'ayant pas travaillé au cours des douze derniers mois. Pour celles n'ayant pas déclaré d'ennui de santé et ayant travaillé au cours des douze derniers mois, la question de la survenance d'accidents du travail est abordée.

Pour les personnes ayant déclaré au moins un problème de santé ou une maladie au début de l'enquête, l'interrogation porte alors sur les conséquences de l'affection la plus grave sur les difficultés de déplacement, dans les activités quotidiennes et vis-à-vis du travail. Les difficultés vis-à-vis du travail sont exprimées de manière différente selon la situation professionnelle des personnes. Pour les actifs occupés, la question porte sur l'existence d'une gêne ou de difficultés dans le travail du fait du problème de santé le plus important. Pour les chômeurs, la question porte sur l'existence de difficultés à trouver un travail du fait de ce problème. Aux inactifs, il est demandé si ce problème les empêche de travailler ou de retravailler un jour.

Le questionnement se poursuit alors pour toutes les personnes ayant déclaré au moins un problème de santé et/ou un (ou plusieurs) accident(s) du travail au cours des douze derniers mois. Elles sont interrogées sur la détention d'une reconnaissance de leur problème de santé ou de leur handicap. Des questions sur le besoin ou le bénéfice d'un aménagement ou d'une adaptation du poste de travail sont posées aux personnes en emploi ou au chômage. Le lien entre santé et difficultés à trouver un emploi est également abordé.

Enfin, toutes les personnes actives occupées à la date de l'enquête sont interrogées sur les facteurs (fumées, poussières, produits toxiques, etc.) qui peuvent affecter leur santé sur le lieu de travail. Cette partie du questionnaire n'est pas étudiée ici.

(1) Les critères sélectionnés ici sont proches de ceux retenus dans d'autres études (voir, par exemple, [7, 5]). En particulier, l'aspect durable ou chronique de la maladie à l'origine du handicap est souvent considéré comme un critère pertinent. On estime alors généralement que le caractère durable de la maladie commence à 6 mois.

quotidiennes (comme le ménage, les courses, les loisirs, le déplacement, etc.) ou rencontrer des difficultés importantes par rapport au travail. Sont également incluses dans cette population les personnes déclarant avoir eu un (ou plusieurs) accident(s) du travail au cours des douze derniers mois. Cette population handicapée ainsi définie au sens large compte 9,6 millions de personnes, soit un quart des personnes âgées de 15 à 64 ans en 2007.

Ces deux définitions donnent une vision différente de la population handicapée. Certaines caractéristiques sociodémographiques sont communes à la population handicapée reconnue comme telle par l'administration et à celle définie au sens large. D'autres les différencient nettement et rapprochent davantage la population handicapée définie au sens large de la population totale.

Les personnes handicapées se déclarent plus souvent en mauvaise santé

3 % des personnes âgées de 15 à 64 ans se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé en 2007. C'est beaucoup moins que dans la population handicapée définie au sens large (11 %) et que dans celle des personnes ayant une reconnaissance officielle de leur handicap (24 %, tableau 2). Cette validation du handicap est obtenue par des personnes ayant de nombreux problèmes de santé : 50 % signalent cinq affections ou plus au cours des douze derniers mois, contre 17 % de la population totale.

La population reconnue handicapée se distingue aussi par une forte prévalence de troubles qui sont rares dans la population totale : problèmes respiratoires ou pulmonaires ; d'audition ou de surdité ; de dépression ; de mémoire, de difficultés d'apprentissage, ou de perte des acquis intellectuels ; de malvoyance ; de troubles psychiques ; de maladies neurologiques ; etc. (tableau 3).

Tableau 2
Les caractéristiques des populations handicapées selon les deux définitions retenues

	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population totale âgée de 15 à 64 ans
En millions.....	1,8	9,6	39,4
En % de la population totale de 15 à 64 ans.....	5	24	100
Proportion des personnes se déclarant en mauvaise ou très mauvaise santé à la date de l'enquête.....	24	11	3
Nombres de problèmes de santé au cours de douze derniers mois *			
Aucun	0	0	21
1 ou 2	24	26	38
3 ou 4	26	33	24
5 et plus	50	41	17
Sexe			
Homme	55	46	49
Femme.....	45	54	51
Âge			
15-24 ans	3	9	18
25-39 ans	19	28	31
40-49 ans	28	26	22
50-64 ans	50	37	29
Diplôme			
Bac + 2 ou diplôme supérieur.....	9	18	24
Bac ou brevet professionnel	8	15	19
CAP-BEP	28	28	23
BEPC ou aucun diplôme.....	55	39	34
Type de ménage			
Ménages d'une seule personne.....	24	17	15
Familles monoparentales	13	9	8
Couples sans enfant	25	26	23
Couples avec enfant(s).....	33	44	50
Autres types de ménages de plus d'une personne.....	5	4	4
Tranche d'unité urbaine			
Commune rurale	24	28	26
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants.....	21	18	16
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	22	19	18
Unité urbaine de 200 000 habitants et plus	23	24	24
Agglomération parisienne	10	11	16
Catégorie socioprofessionnelle de la mère			
Cadre ou profession intermédiaire.....	6	9	12
Ouvrier ou employé	26	31	33
Indépendante.....	11	12	11
Retraitée, inactive ou csp inconnue	57	48	44
Catégorie socioprofessionnelle du père			
Cadre ou profession intermédiaire.....	14	19	24
Employé ou ouvrier	57	53	49
Indépendant	19	21	20
Retraité, inactif ou csp inconnue	10	7	7

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

* Problèmes de santé de toute nature et de toute durée, au cours des douze derniers mois. Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Néanmoins, les affections les plus courantes dans la population reconnue handicapée sont d'ordre moteur : 59 % de cette population a eu des problèmes de dos au cours de l'année précédente, 47 % des problèmes de cou, d'épaule ou de bras, 46 % des problèmes de hanche, de jambe ou de pied. Les personnes reconnues handicapées souffrent également souvent de troubles psychiques : 48 % d'entre elles ont été stressées ou anxieuses au cours de l'année écoulée, 27 % ont été dépressives ou déprimées.

Les maladies des membres inférieurs, supérieurs ou du torse, en particulier les troubles musculo-squelettiques, d'une part, et le stress, d'autre part, sont souvent attribués au travail. Ces affections sont présentes de manière fréquente dans la population handicapée définie au sens large, qui inclut les personnes rencontrant des difficultés au travail du fait de leur(s) problème(s) de santé. Par exemple, les problèmes de dos ont concerné 58 % de la population handicapée au sens large au cours des douze derniers mois,

le stress ou l'anxiété en a touché 53 %. C'est aussi cette population qui mentionne le plus des maux de tête, des migraines ou de la fatigue visuelle (46 %, tableau 3).

Une reconnaissance officielle du handicap n'implique pas nécessairement des difficultés importantes

442 000 personnes reconnues handicapées ne déclarent pas rencontrer de difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes, ni vis-à-vis du travail et ne mentionnent pas d'accident du travail dans l'année. Ces personnes, qui représentent un quart de la population ayant une reconnaissance administrative du handicap, éprouvent néanmoins dans certains cas des gênes occasionnelles et légères. Elles affichent par ailleurs une meilleure santé et déclarent un nombre nettement plus faible de maladies. Elles sont atteintes de diabète ou de problèmes d'audition dans les mêmes propor-

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

Tableau 3
Problèmes de santé déclarés au cours des douze derniers mois (classés par ordre décroissant dans la population totale)

En %	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population totale âgée de 15 à 64 ans
Stress ou anxiété	48	53	35
Problème de dos	59	58	32
Problème des maux de tête, migraines, fatigue visuelle	37	46	28
Problème de cou, épaule ou bras	47	45	23
Problème de hanche, jambe ou pied	46	34	17
Problème circulatoire, cardiaque ou cardiovasculaire	33	29	17
Problème de peau, eczéma, allergie.....	21	21	15
Problème respiratoire ou pulmonaire (asthme, etc.)	23	20	12
Problème d'audition, bourdonnement ou de surdité même partielle	23	18	10
Autre handicap ou problème de santé.....	22	17	10
Problème de dépression ou de déprime	27	19	8
Troubles de mémoire, des difficultés d'apprentissage ou des pertes des acquis intellectuels	22	12	5
Autre troubles psychiques ou psychologiques	17	10	5
Malvoyance après correction ou cécité.....	12	8	4
Diabète.....	9	4	3
Troubles de la parole ou du langage	9	3	1
Hépatite, paludisme, tuberculose ou autre maladie infectieuse, virale ou bactérienne	2	1	1
Parkinson, sclérose, épilepsie ou autre maladie neurologique	7	2	1
Cancer, leucémie	4	2	1

Lecture : 32 % de la population totale âgée de 15 à 64 ans déclarent avoir eu des problèmes de dos au cours des douze mois précédant l'enquête.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Encadré 3

LA RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE DU HANDICAP ET LE BÉNÉFICE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS SELON LA LOI DE 2005

Depuis 1987, les établissements d'au moins 20 salariés sont tenus à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées. Les établissements du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial doivent adresser à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, au plus tard le 15 février de chaque année, la déclaration relative à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée. La loi du 11 février 2005 a réaffirmé cette obligation et l'a rendue plus incitative à l'emploi direct de travailleurs handicapés et l'a étendue à de nouvelles catégories de personnes handicapées.

Le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des aides financières ou des cartes prioritaires. En 2007, 2,7 millions de personnes ont au moins une reconnaissance administrative de leur handicap d'après les résultats de l'enquête « Santé, Handicap et Travail », complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee. Toutes ces reconnaissances n'ouvrent pas droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). La prise en charge à 100 % par la sécurité sociale et la prestation de compensation du handicap dont bénéficient de nombreuses personnes n'y ouvrent pas droit. Ainsi, on estime à 1,8 million seulement le nombre de personnes pouvant bénéficier potentiellement de l'OETH au titre de leur reconnaissance du handicap. Il est à noter que la moitié d'entre elles a au moins deux types de reconnaissance différents.

Les trois principaux types de reconnaissances ouvrant droit à l'OETH sont :

- la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH - 961 000 personnes en bénéficient selon l'enquête de 2007) ;
- la Pension d'Invalidité (PI - 878 000 personnes) ;
- les reconnaissances accordées suite à un Accident du Travail ou une Maladie Professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (ATMP - 561 000 personnes).

À ces trois principaux types de reconnaissances, s'ajoutent les mutilés de guerre et assimilés, peu nombreux, et depuis la loi de 2005, la carte d'invalidité dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Dans l'enquête « Santé, Handicap et Travail » de 2007, les titulaires de la carte d'invalidité sont repérés mais l'absence d'information sur leur taux d'incapacité empêche de déterminer s'ils sont bénéficiaires de l'OETH ou non. Néanmoins, les détenteurs de cette carte possèdent pour une très grande majorité un autre type de reconnaissance qui les définit comme bénéficiaire de l'OETH. En effet, sur les 641 000 personnes déclarant posséder la carte d'invalidité (sans précision du taux d'incapacité), seulement 60 000 n'ont aucune autre reconnaissance. Ce sont donc seulement ces dernières qui n'ont pas été comptées comme bénéficiaires de l'OETH en raison de l'absence d'information sur leur taux d'incapacité. De même, les titulaires de l'AAH cumulent pour la plupart cette reconnaissance avec une autre. Sur les 528 000 personnes déclarant toucher l'AAH, seulement 130 000 n'ont aucune autre reconnaissance.

tions que l'ensemble de la population ayant une reconnaissance du handicap, mais souffrent moins de problèmes moteurs, de vue ou de cécité, de troubles de mémoire, psychiques ou neurologiques. Il s'agit souvent d'hommes (62 % contre 55 % dans l'ensemble de la population ayant une reconnaissance administrative du handicap). Ces personnes sont aussi un peu plus jeunes et plus diplômées que l'ensemble de celles ayant une reconnaissance du handicap.

Les hommes ont plus souvent une reconnaissance administrative de leur handicap

Les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes un nombre élevé de problèmes de santé, des difficultés importantes dans les activités quotidiennes ou le déplacement ainsi que des difficultés importantes par rapport au travail, quels que soient l'âge, le niveau de diplôme et la situation sur le marché du travail. La population handicapée définie au sens large est ainsi plus féminine que la population totale : 54 % sont des femmes, contre 51 % de l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans (tableau 2). La population reconnue handicapée est, à l'inverse, plus masculine : 55 % sont des hommes contre 49 % de l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans. Ceci tient au poids important des reconnaissances faisant suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle délivrés pour plus de 80 % à des hommes travaillant comme ouvriers.

La population handicapée est plus âgée, moins diplômée et vit moins souvent à Paris

Quelle que soit la définition retenue, les personnes handicapées sont nettement plus âgées et moins diplômées que la population totale. En 2007, 50 % de la population ayant une reconnaissance du handicap et 37 % de la

population handicapée définie au sens large ont plus de 50 ans contre 29 % de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes reconnues handicapées ne possède aucun diplôme ou le seul BEPC, contre le tiers pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. La population handicapée définie au sens large est également moins diplômée que la population totale mais les écarts sont plus faibles.

La population handicapée, quelle que soit sa définition, est moins présente en agglomération parisienne. La population reconnue handicapée réside en plus forte proportion dans des villes de moins de 200 000 habitants alors que la population handicapée au sens large habite un peu plus fréquemment en zone rurale.

Les personnes avec une reconnaissance administrative du handicap vivent plus souvent seules ou en couple sans enfant

La population handicapée définie au sens large a des configurations familiales proches de la population totale. En revanche, les personnes reconnues handicapées vivent plus souvent seules (24 % contre 15 % dans l'ensemble de la population). Lorsqu'elles sont en couple, elles vivent moins souvent avec des enfants. Elles vivent enfin plus fréquemment dans des familles monoparentales ; il s'agit soit de jeunes adultes handicapés pris en charge par un seul de leurs parents, soit d'un parent handicapé, veuf ou divorcé, vivant avec un ou plusieurs enfants.

Les personnes reconnues handicapées par l'administration ont, par ailleurs, plus fréquemment des mères inactives ou, du fait de leur âge, des mères déjà retraitées. Leur père est moins souvent cadre et plus souvent ouvrier. La reconnaissance administrative du handicap est souvent obtenue par des ouvriers, suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle,

qui sont eux-mêmes souvent enfants d'ouvrier. Les catégories socioprofessionnelles des parents de personnes handicapées selon la définition large sont plus proches de celles de l'ensemble de la population.

Un accès difficile à l'emploi pour les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap

Chacune des définitions du handicap offre aussi une vision différente de l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail.

Les personnes reconnues handicapées, vivant à domicile, sont relativement peu présentes sur le marché du travail. Plus de la moitié d'entre elles sont inactives. Elles ont un taux d'activité très inférieur à l'ensemble de la population en âge de travailler : 44 % contre 71 % en 2007 (tableau 4). Ceci n'est pas vérifié pour les plus jeunes. En effet, 59 % des personnes reconnues handicapées de 15 à 24 ans sont actives contre 41 % pour l'ensemble des jeunes. Les personnes souffrant d'un handicap dès l'enfance poursuivent rarement des études longues, ce qui accélère leur entrée sur le marché du travail. Dans la tranche d'âge de 50 à 64 ans c'est l'inverse : les personnes reconnues handicapées sont beaucoup moins actives que l'ensemble (28 % contre 56 %). Pour elles, le retrait de l'activité fait souvent suite à un accident ou une maladie liés au travail, à la prise d'une retraite anticipée du fait de leur problème de santé ou à un renoncement à se porter sur le marché du travail du fait de leur handicap ou de leur âge, en raison de faibles perspectives d'embauche.

En revanche, pour la population handicapée définie au sens large, le taux d'activité est proche de celui de la population totale (70 % contre 71 %, tableau 4). Les jeunes handicapés sont néanmoins plus souvent actifs en raison de leur

Tableau 4
Taux d'activité et d'emploi des populations handicapées selon le sexe et l'âge

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large			Population totale âgée de 15 à 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Taux d'activité *									
Tous âges	44	48	39	70	73	66	71	75	67
15-24 ans	59	62	57	53	60	48	41	43	38
25-39 ans	63	68	56	86	92	81	89	96	82
40-49 ans	57	61	53	83	97	80	90	95	86
50-64 ans	28	32	23	51	53	50	56	60	53
Taux d'emploi **									
Tous âges	35	39	31	65	69	61	65	70	60
15-24 ans	28	38	17	45	54	37	33	36	29
25-39 ans	51	56	45	80	85	75	82	89	74
40-49 ans	48	51	45	79	82	76	85	90	81
50-64 ans	23	27	18	49	50	47	53	57	50

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population de 15 à 64 ans correspondante.

** Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population de 15 à 64 ans correspondante.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Note : si les populations de personnes handicapées avaient la même structure par sexe et âge que celle de la population totale, on trouverait :

- pour les personnes reconnues handicapées : un taux d'activité de 50 % (au lieu de 44 %) et un taux d'emploi de 38 % (au lieu de 35 %) ;

- pour la population des personnes handicapées au sens large : un taux d'activité de 71 % (au lieu de 70 %) et un taux d'emploi de 64 % (au lieu de 65 %).

moins propension à suivre des études longues. À l'inverse, au-delà de 25 ans, le taux d'activité des personnes handicapées est légèrement inférieur à celui des personnes des mêmes tranches d'âge dans la population totale.

L'absence d'écart sensible entre le taux d'activité de la population handicapée définie au sens large et celui de la population totale tient principalement au fait que la définition du handicap au sens large recouvre, du fait du mode de questionnement, une forte proportion de personnes occupant un emploi (encadré 1). En effet, le lien entre problème(s) de santé et difficultés vis-à-vis du travail est établi plus fréquemment par les personnes en emploi que par les chômeurs et les inactifs. Les chômeurs attribuent plus rarement leur difficulté à trouver un emploi à leur état de santé. D'autres facteurs leur paraissent sans doute plus importants (manque d'offres d'emplois, manque de qualification, charge familiale, etc.). De même, les inactifs lient rarement leur situation à leur(s) problème(s) de santé, la question leur paraissant sans objet. Ces écarts dans le lien entre santé et travail selon la situation professionnelle tiennent sans doute au fait que les maladies les plus prévalentes dans la population (maux de dos, problèmes d'articulation, stress, maux de tête,

migraine) sont souvent attribuées au travail (pour plus d'un quart des personnes concernées).

Pour les mêmes raisons, le taux d'emploi de la population handicapée définie au sens large est très proche de celui de la population totale (65 %, tableau 4). Il n'est en revanche que de 35 % parmi les personnes reconnues handicapées et atteint 50 % pour celles d'entre elles qui ne souffrent pas de difficultés importantes vis-à-vis du travail ou au quotidien.

Les taux d'emploi des personnes handicapées de plus de 25 ans, quelle que soit la délimitation du handicap retenue, sont moins élevés que pour l'ensemble de la population des mêmes tranches d'âge, les écarts étant toutefois faibles pour la population handicapée définie au sens large. Au contraire, les taux d'emploi des moins de 25 ans sont plus élevés dans les populations des personnes handicapées qu'en moyenne, à l'exception des jeunes femmes ayant une reconnaissance officielle de leur handicap. Comme dans la population totale, les taux d'emploi des hommes sont plus élevés que ceux des femmes (39 % contre 31 % lorsque le handicap est reconnu, 69 % contre 61 % lorsque le handicap est défini au sens large). Les taux d'emploi sont particulièrement faibles

pour les femmes reconnues handicapées avant 25 ans ou après 50 ans : à ces âges, moins d'une femme sur cinq a un emploi.

Les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap sont plus souvent à temps partiel

Les travailleurs handicapés occupent des emplois spécifiques (tableau 5). Ils sont plus souvent ouvriers ou employés. La différence est plus marquée pour les personnes ayant une reconnaissance officielle du handicap. Ceci recouvre le fait qu'une partie des personnes a obtenu leur reconnaissance à la suite d'un accident du travail ou une maladie professionnelle, risque auquel sont davantage soumis les ouvriers. Parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap, seulement 5 % occupent des postes de cadres, contre 15 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans en emploi.

Par ailleurs, le temps partiel concerne 28 % des personnes avec une reconnaissance du handicap, ce qui est beaucoup plus que dans l'ensemble de la population occupant un emploi (17 %). La proportion de travail à temps partiel de la population handicapée au sens large est proche de celle de la population totale (19 %). Les travailleurs

Tableau 5
Les caractéristiques des populations handicapées en emploi

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large			Population totale âgée de 15 à 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Effectifs (en millions) . . .	0,6	0,4	0,3	6,2	3,2	3,0	25,6	13,6	12,1
Répartition par sexe	100	61	39	100	49	51	100	53	47
Âge									
15-24 ans	3	3	2	6	7	5	9	10	9
25-39 ans	27	28	25	35	36	33	39	40	37
40-49 ans	38	35	44	31	30	33	29	27	30
50-64 ans	32	34	29	28	27	29	23	23	24
Catégorie socioprofessionnelle									
Cadres	5	5	6	10	11	9	15	18	12
Professions intermédiaires .	16	16	15	22	20	24	24	22	26
Employés	33	18	57	31	12	49	29	12	48
Ouvriers	38	52	16	27	44	11	23	36	9
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	9	6	10	13	7	9	12	5
Statut de l'emploi									
Indépendants	9	10	7	11	15	8	11	15	8
Formes particulières d'emploi*	12	11	13	11	9	13	13	11	14
CDI	62	66	55	59	63	55	58	61	55
Fonctionnaires	17	13	24	19	13	24	18	13	23
Temps de travail									
Temps complet	72	85	53	81	94	69	83	95	69
Temps partiel	28	15	47	19	6	31	17	5	31

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

* Intérim, stages, CDD et contrats aidés du secteur public et privé.
Champ : population âgée de 15 à 64 ans en emploi, France métropolitaine.

reconnus handicapés sont un peu plus souvent en CDI que le reste de la population en emploi (62 % contre 58 %), ce qui est lié au fait qu'ils sont en moyenne plus âgés et plus anciens dans leur emploi. Le statut de l'emploi de la population handicapée au sens large est plus proche de celui de la population totale en emploi.

Dans les établissements du secteur privé soumis à l'obligation d'emploi, 2,8 % des salariés sont des personnes reconnues handicapées

Avec un taux d'emploi de seulement 35 %, la population ayant une reconnaissance officielle du handicap compte 640 000 personnes en emploi en 2007. La part des personnes reconnues handicapées parmi les personnes en emploi atteint ainsi 2,5 % selon les résultats de l'enquête « Santé, Handicap et Travail » (tableau 6). Dans, la population handicapée au sens large,

6,2 millions de personnes ont un emploi, ce qui représente 24,2 % de la population totale en emploi.

Dans le secteur privé, la part des personnes reconnues handicapées atteint 2,8 % dans les établissements de 20 salariés et plus assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elle est plus élevée pour les hommes que pour les femmes (3,2 % contre 2,1 %). Ceci est conforme à ce qui est observé

dans les déclarations administratives de ces établissements [3, 4]. La part des travailleurs reconnus handicapés est moins importante dans les petits établissements qui ne sont pas soumis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (2,3 %).

La fonction publique est soumise à l'OETH comme le secteur privé depuis 1987 mais, jusqu'en 2005, elle n'était pas contrainte à payer une contribution financière lorsque le quota de 6 % de

Tableau 6
Part des personnes handicapées parmi les personnes en emploi selon le statut de l'employeur

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Population handicapée définie au sens large	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population reconnue handicapée
Établissements privés de 20 salariés et plus	24,2	2,8	22,5	3,2	26,7	2,1
Établissements privés de moins de 20 salariés	23,3	2,3	22,5	2,8	24,1	1,9
Fonction publique	24,4	2,4	20,9	2,7	26,6	2,2
Non salariés	24,7	2,0	22,8	2,0	28,6	1,9
Total	24,2	2,5	22,3	2,9	26,3	2,1

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en emploi, France métropolitaine.

Tableau 7
Taux de chômage * des populations handicapées selon le sexe et l'âge

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large			Population totale âgée de 15 à 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Tous âges	19	18	21	7	6	8	8	7	9
15-24 ans	ns	ns	ns	15	9	22	20	17	23
25-39 ans	18	17	20	8	8	7	8	7	10
40-49 ans	16	17	16	6	6	6	6	5	6
50-64 ans	19	18	20	6	5	6	5	5	6

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

* Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active de 15 à 64 ans correspondante (actifs occupés + chômeurs).

ns : non significatif en raison d'effectifs trop faibles.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

travailleurs handicapés n'était pas atteint. La part des personnes handicapées dans les effectifs y est voisine de celle des établissements de moins de 20 salariés du secteur privé : elle est légèrement plus faible pour les hommes et, à l'inverse, nettement plus élevée pour les femmes.

Des besoins importants d'adaptation du poste de travail et de compréhension des collègues

Parmi les personnes reconnues handicapées vivant à leur domicile et ayant un emploi, 8 % travaillent dans des établissements ou services d'aide par le travail (2) qui offrent des conditions de travail et un environnement adaptés et 1 % dans des entreprises adaptées ou des centres de distribution de travail à domicile (3). 4 % sont sur des emplois réservés dans la fonction publique. Enfin, 87 % travaillent dans des emplois ordinaires y compris ceux obtenus au titre de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé dans les établissements qui y sont assujettis.

(2) Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT anciennement « centre d'aide par le travail ») sont des établissements ou services médico-sociaux offrant des activités productives et un soutien médico-social à des adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à celle d'un travailleur valide.

(3) Une entreprise adaptée (EA anciennement « atelier protégé ») ou un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) est une entreprise du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés. Ces structures bénéficient d'aides de l'Etat ; elles peuvent servir de tremplin vers des emplois dans des entreprises ordinaires du marché du travail.

Dans l'emploi ordinaire, les personnes ayant un handicap reconnu par l'administration expriment des besoins importants en matière d'organisation et d'aide au poste de travail ainsi qu'en soutien et compréhension par leurs collègues et leur supérieur hiérarchique. Seulement, une sur cinq bénéficie d'un aménagement de son temps de travail ou d'un allègement de ses tâches. Parmi celles qui n'en bénéficient pas, un quart souhaiterait avoir ce type d'adaptation du poste de travail. 36 % des personnes reconnues handicapées occupant un emploi ordinaire considèrent que leurs collègues et leur supérieur sont compréhensifs face à leur handicap et les soutiennent. 25 % de ceux qui ne ressentent pas ce soutien de leur entourage professionnel disent qu'ils en auraient besoin.

Deux fois plus de chômage parmi les personnes avec reconnaissance administrative du handicap

Les obstacles à l'emploi sont nombreux pour les personnes handicapées qui recherchent activement un emploi. En 2007, le taux de chômage des personnes reconnues handicapées s'établit ainsi à 19 %, soit plus du double de celui atteint pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans (8 %, tableau 7). La comparaison avec le taux de chômage de 2002 [1, 2] demande quelques précautions, la définition de la population reconnue handicapée et le concept d'activité et de chômage au sens du BIT ayant changé (encadré 2). Toutefois, à concept identique, le taux de

chômage des personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap a augmenté de trois points en cinq ans (encadré 2).

En 2007, le chômage touche davantage les femmes que les hommes avec une reconnaissance officielle du handicap (21 % contre 18 %). Pour la population handicapée définie au sens large, le taux de chômage est inférieur d'un point à celui de l'ensemble de la population, l'écart tenant surtout aux plus jeunes.

Les problèmes de santé rendent difficile la recherche d'emploi

Les trois quarts des personnes reconnues handicapées touchées par le chômage jugent que leur(s) problème(s) de santé rend plus difficile leur recherche d'emploi. Ce sentiment est partagé par un peu plus de la moitié de la population handicapée définie au sens large et un cinquième des personnes âgées ayant connu un problème de santé et/ou un accident du travail au cours des douze derniers mois (tableau 8). Les problèmes de santé semblent donc être un obstacle important à la recherche d'un emploi. Ce lien entre problème de santé et difficulté dans la recherche d'emploi est davantage établi par les plus âgés mais de manière identique entre les hommes et les femmes.

Lorsque les chômeurs reconnus handicapés candidatent à un emploi, environ un tiers signale leur(s) problème(s) de santé dès

leur premier contact et un cinquième le fait après. Les proportions sont respectivement de 22 % et 12 % pour les chômeurs handicapés si on considère la définition plus large du handicap. Le signalement des problèmes de santé dès le premier contact avec un employeur augmente avec l'âge et est moins fréquent parmi les femmes que parmi les hommes, quelle que soit la définition du handicap. Bien que les femmes déclarent plus de problèmes de santé et plus fréquemment des limitations d'activité ou des gênes vis-à-vis du travail que les hommes, elles sont moins souvent recon-

nues comme personnes handicapées par l'administration et/ou par leurs employeurs potentiels.

44 % des personnes reconnues handicapées pensent qu'au moins une de leurs candidatures à un emploi a été rejetée du fait de leur santé. Ils sont encore 27 % dans ce cas dans la population handicapée au sens large au chômage et 9 % dans la population totale au chômage ayant eu un accident du travail ou un problème de santé au cours des

douze derniers mois. Cette proportion est plus élevée parmi les personnes handicapées âgées de 25 à 49 ans et parmi les hommes handicapés que parmi les femmes, quel que soit le contour du handicap retenu.

Un peu plus d'un tiers des personnes reconnues handicapées se fait aider par les associations spécifiques dans leur recherche d'emploi. Ce recours est un peu plus fréquent parmi les hommes handicapés et parmi les 25-49 ans.

Kieu Nhi NGUYEN et Valérie ULRICH (Dares).

Tableau 8
Obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées au chômage

En %

	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population âgée de 15 à 64 ans ayant déclaré un problème de santé ou un accident du travail au cours des douze derniers mois
Les problèmes de santé rendent la recherche d'emploi			
plus difficile.....	77	54	20
plus facile	0	1	5
sans influence ou sans objet	23	45	79
Lors d'une candidature à un emploi, les problèmes de santé sont-ils signalés ?			
oui, dès le départ	35	22	7
oui, après le premier contact	21	12	6
non ou sans objet	44	66	87
Au moins une candidature a-t-elle été refusée par un employeur à cause des problèmes de santé ?			
oui	44	27	9
non	52	64	77
sans objet	4	9	13
Aide par les associations spécifiques pour handicapés pour trouver un emploi ?			
oui	35	15	4
non	61	72	70
sans objet	4	13	26

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, Insee ; calculs Dares.

Lecture : dans la population reconnue handicapée au chômage à la date de l'enquête, 77 % considèrent que leurs problèmes de santé rendent la recherche d'emploi plus difficile.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans au chômage ayant déclaré un problème de santé ou un accident du travail au cours des douze derniers mois, France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- [1] Amar M., Amira S. (2003), « L'emploi des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé de longue durée », *Premières Synthèses*, n° 41.3, Dares.
- [2] Amira S., M. Meron (2006), « L'activité professionnelle des personnes handicapées », *France Portrait Social 2004/2005*.
- [3] Amira S. (2008a), « La loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987 : éléments de bilan », *Premières Synthèses*, n°28.1, Dares.
- [4] Amira S. (2008b), « L'obligation d'emploi de personnes handicapées : une nouvelle loi à partir de 2006 », *Premières Synthèses*, n° 46.1, Dares.
- [5] Dupré D. (2003), « L'emploi des personnes handicapées en Europe en 2002 » *Statistiques en Bref*, n° 26, Eurostat.
- [6] Mormiche P. (2000), « Le handicap se conjugue au pluriel », *Insee Première*, n°742, octobre.
- [7] Ravaud J.-F., A. Letourmy, I. Ville (2002), « Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête de l'Insee Vie quotidienne et santé », *Population 2002/3*, Volume 57, p.541-565.

UNE COMPARAISON FRAGILE DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES COMPLÉMENTAIRES À L'ENQUÊTE EMPLOI DE 2002 ET 2007

En 2002, une première enquête complémentaire à l'enquête Emploi a traité du thème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le questionnement de cette enquête était assez différent de celui de 2007 [1, 2]. Il comportait notamment en début de questionnaire une question « filtre » (Avez-vous un problème de santé de plus de six mois ou un handicap ?) qui écartait plus des trois quarts des personnes de la poursuite de l'enquête.

En outre, entre ces deux enquêtes, les dispositions législatives en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ont été modifiées en profondeur par la loi du 11 février 2005 (encadré 3). Elles ont notamment étendu la possibilité de prétendre occuper un emploi de travailleur handicapé à deux types de reconnaissance supplémentaires : la carte d'invalidité, dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En 2007, le nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'administration au sens de la loi du 11 février 2005 est estimé, à partir de l'enquête, à 1,8 million pour une population totale des 15-64 ans de 39 millions. Si on exclut les titulaires de la seule carte d'invalidité ou de la seule AAH pour se restreindre aux reconnaissances qui ouvraient droit à l'obligation d'emploi de travailleur handicapé en 2002, on aboutit à une population de 1,7 million.

En 2002, le nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'administration était estimé, à partir de l'enquête, à seulement 1,3 million sur une population totale des 15-64 ans de 38 millions. Cette très forte augmentation du nombre de personnes avec une reconnaissance du handicap entre 2002 et 2007 est sans doute surestimée du fait que la formulation des questions a été modifiée entre les deux enquêtes. En 2002, les questions sur la reconnaissance administrative du handicap s'adressaient aux seules personnes ayant répondu positivement à la question « filtre », c'est-à-dire ayant déclaré avoir un problème de santé de longue durée ou un handicap. En 2007, elles sont posées à une population plus vaste : les personnes ayant déclaré avoir eu, au cours des douze derniers mois, un problème de santé (repéré à partir d'une liste de plus d'une vingtaine de maladies) ou un accident du travail. Toutefois une certaine augmentation de la population ayant une reconnaissance administrative du handicap est vraisemblable étant donnée l'évolution des statistiques administratives : les travailleurs handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation légale étaient 230 000 en 2002 et 250 000 en 2005 [3]. De plus, la structure de la population ayant une reconnaissance administrative du handicap (par sexe, âge et diplôme) en 2002 et en 2007 est proche. Les comparaisons de cette population vue à travers ce même critère mais dans deux enquêtes différentes sont donc possibles, avec prudence.

Une hausse du chômage des personnes reconnues handicapées entre 2002 et 2007

L'interprétation du concept d'activité et de chômage au sens du BIT par l'Insee a changé entre les deux enquêtes. Les personnes inscrites à l'ANPE mais n'effectuant pas d'autres démarches actives de recherche d'emploi étaient comptées parmi les chômeurs et les actifs en 2002 mais ne l'étaient plus en 2007. Pour comparer les résultats des deux enquêtes, le choix a été fait d'utiliser l'interprétation en vigueur en 2002 dans le tableau comparatif ci-dessous.

À concept identique, on observe qu'entre 2002 et 2007, le taux d'activité et le taux d'emploi de la population totale âgée de 15 à 64 ans a crû. En particulier, l'augmentation tendancielle s'est poursuivie pour les femmes. En revanche, pour celles ayant une reconnaissance administrative du handicap, l'augmentation du taux d'activité et du taux d'emploi a été seulement de 1 point.

Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées s'est accru de 3 points en cinq ans, cette augmentation étant nettement plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Pour l'ensemble de la population, à l'inverse, le taux de chômage a baissé de 1 point sur la même période. Il semble donc que les difficultés sur le marché du travail se soient accrues pour les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap.

Évolution entre 2002 et 2007 du taux d'activité, d'emploi et de chômage des personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap en 2002 et 2007

	Population 15-64 ans			Personnes reconnues handicapées et bénéficiaires de l'OETH (hors carte d'invalidité et AAH)		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
Taux d'activité	+2	=	+4	+1	+2	+1
Taux d'emploi	+3	=	+5	-1	-1	+1
Taux de chômage	-1	-1	-1	+3	+4	+1

Note : l'interprétation de l'activité au sens du BIT faite ici est celle utilisée en France en 2002, à savoir que les personnes inscrites à l'ANPE mais n'effectuant pas d'autres démarches actives de recherche d'emploi sont comptées parmi les chômeurs et les actifs.

Lecture : entre 2002 et 2007, le taux de chômage des personnes reconnues handicapées (hors CI et AAH) a augmenté de 3 points.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Source : enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi de 2002 et 2007, Insee, calculs Dares.